

Démocratisation de l'accès à la culture : au-delà de la gratuité

Les difficultés d'accès à la culture ne reposent pas seulement sur une question d'argent. De sorte que la gratuité ne suffit pas à assurer la participation du plus grand nombre à la vie culturelle. Les pistes à suivre sont-elles à chercher du côté d'internet et de ses pratiques de partage ?

L'accès à la culture est un cheval de bataille de nombre d'associations, de pouvoirs politiques. Derrière cette préoccupation se cachent tant l'accessibilité physique que la démocratisation. La première recouvre des notions de territorialités, d'heures d'ouverture, d'aménagement de l'espace... ; la seconde touche principalement les questions de prix, de contenu et d'éducation à la culture. Les études et analyses pour déterminer l'efficacité des mesures de gratuité sur l'élargissement du public ne manquent pas, surtout pour les musées. Ces initiatives sont cependant insuffisantes et sont rarement entre les mains des acteurs culturels. Mais où trouver d'autres sources d'inspiration ?

GRATUITÉ : EFFETS ET CRITIQUES

En 2013, l'Observatoire des Politiques culturelles mène une enquête sur la gratuité dans les musées et sur les publics profitant de cette mesure. Cette étude est lancée simultanément à l'entrée en vigueur d'un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui définit la gratuité comme critère de subventionnement des musées par l'autorité communautaire. Cette simultanéité favorise l'évaluation des effets en temps réel, mais ne permet pas une prise de recul suffisante. Elle reste cependant fort intéressante pour voir les impacts directs et pour poser des recommandations. Les résultats montrent une évolution faible des types de public, une adhésion des visiteurs au principe de gratuité, une fréquentation plus locale et des positions très favorables ou très défavorables des responsables muséaux à la gratuité (à cause, principalement, du manque à gagner dans un contexte de rigueur budgétaire¹).

Le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'avis des visiteurs tendent à appuyer l'idée que la gratuité comme outil de démocratisation n'est plus guère critiquée, mais elle reste un sujet sensible à l'heure des mesures d'austérité auxquelles nous sommes confrontés. Cependant, les critiques des responsables muséaux sont davantage une réaction aux problèmes budgétaires qu'une critique du principe. Ceci n'empêche pas la rhétorique réactionnaire² de dénoncer la gratuité pour couvrir une politique économique qui ne porte pas son nom.

¹ Voir à ce sujet l'opinion de Xavier Canonne, directeur du Musée de la photographie de Charleroi. Cf. notamment Guy Duplat, « Xavier Canonne en guerre contre Fadila Laanan », *La Libre Belgique*, 9 mai 2012.

² Albert O. Hirschmann cité par Stany Grelet in « Musées : la gratuité, pour quel peuple ? », *Vacarme* 2010/1 (n° 50), p. 44-46.

Trois arguments principaux³ sont avancés pour justifier le refus des politiques de gratuité en matière de culture.

- L'inutilité de la proposition : « La gratuité accroît certes la fréquentation des musées, mais pas autant qu'on le croit, et surtout sans modifier la composition sociologique de leur public, dans lequel les cadres supérieurs restent surreprésentés. »
- Les effets pervers de la mesure : « Cette gratuité, il faut la financer ; c'est l'impôt qui y pourvoit, pour compenser les recettes perdues ; mais on aggrave ainsi l'injustice sociale qu'on croyait corriger, puisque les contribuables qui ne vont pas au musée, en particulier les plus modestes d'entre eux, paient pour ceux qui y vont – des diplômés plus riches qu'eux, et des touristes étrangers qui profitent de l'aubaine. »
- La mise en péril d'autres mesures par la gratuité : « L'accroissement du nombre de visiteurs menace la sécurité des œuvres, élève les coûts d'entretien et alourdit les conditions de travail du personnel des musées. »

Les arguments ne sont pas infondés ; ils ne sont pas justes pour autant. En effet, si les publics précarisés ne se ruent pas dans les musées les dimanches où l'entrée est gratuite et si les populations privilégiées y restent majoritaires, la mixité y est néanmoins plus grande que les autres jours. La gratuité a certes un coût, mais elle a également des bénéfices et plusieurs lieux culturels évoquent des contributions généreuses à la sortie, quand une donation libre est proposée. Enfin, si les conditions de travail, de sécurité des œuvres et d'entretien sont en déliquescence ces dernières années, les restrictions budgétaires et les mesures économiques sont les premières à blâmer, sans doute possible. On peut donc choisir de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein.

GRATUITÉ ET RÉDUCTIONS CIBLÉES

A côté de la gratuité, les réductions à destination de publics spécifiques sont souvent citées comme des mesures intéressantes en matière d'accès. On pense notamment aux offres à destination des étudiant-es, des chômeur-es, des pensionné-e-s, mais aussi aux tickets « Article 27 »⁴ qui proposent des entrées à tarif réduit. Ces mesures, conditionnées, ont également leurs avantages. Nous pouvons citer, par exemple : ciblage des publics plus précarisés, nouveaux publics ou opportunité d'agrémenter la visite d'un accompagnement spécifique pour des personnes très éloignées de la culture.

Les deux types de mesures ne sont pas antinomiques et remplissent un rôle différent. La gratuité, inconditionnelle, régulière, s'adresse à un public varié ne souhaitant pas d'accompagnement adapté. Les réductions facilitent par exemple les visites scolaires ou associatives (avec du personnel ne travaillant pas le dimanche).

DES INITIATIVES SUFFISANTES ?

Ces initiatives sont intéressantes, mais elles ne ciblent que la dimension financière de l'accès. Elles impliquent un intérêt de départ ou une sélection. Et même si ces mesures proposent parfois un accompagnement, elles ne sont pas majoritaires. On sait, pourtant, combien il peut être difficile pour certain-es de pousser la porte d'un musée, d'une galerie d'art, d'un théâtre ou d'un centre culturel. L'illégitimité ou plutôt le sentiment d'illégitimité est parfois plus difficile à faire disparaître.

³ idem.

⁴ Moyennant 1€25, des personnes à faibles revenus peuvent bénéficier d'un ticket pour une activité culturelle. Ce ticket modérateur est obtenu grâce à l'intervention de l'acteur culturel et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus d'info sur le site www.article27.be

Si ces propositions favorisent la démocratisation, elles restent cependant insuffisantes pour diminuer significativement les inégalités d'accès à la culture. La question continue dès lors à se poser. Des pistes existent, bien évidemment, par la diffusion culturelle par l'école, la présence de l'art dans la rue, comme lors de la Fête de la musique par exemple. Ces mesures sont importantes, mais demeurent d'abord dans les mains des politiques, des enseignants... Il nous semble intéressant que les acteurs culturels eux-mêmes se saisissent de la question. C'est la meilleure manière de démocratiser l'accès sans modifier le contenu artistique, qui doit rester riche et varié, et de s'assurer que les propositions correspondent aux réalités de création, de diffusion et de promotion de la culture.

UNE SOURCE D'INSPIRATION : LA CULTURE DU PARTAGE SUR LE NET

L'émergence d'internet pourrait être une nouvelle source d'inspiration. Son développement au cours des dernières années a en effet profondément impacté la société, n'épargnant aucun domaine. Pour le meilleur et pour le pire. Nous pouvons y chercher des sources d'inquiétudes, des complications et des problèmes. Et de façon tout à fait légitime. Mais si de nombreuses avancées appellent à la méfiance, au scepticisme ou tout simplement à la vigilance, d'autres innovations sont sources d'inspiration, bouleversant en profondeur la conception de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur et de la diffusion artistique. Internet est aussi un formidable outil de démocratisation et de participation, tout dépend de l'usage qu'on en fait.

Face aux défis qu'internet représente pour la culture, une première réaction consiste à protéger et contrôler encore plus. Cette attitude affecte cependant fortement la liberté et la vie privée, sans parvenir véritablement à endiguer le flux de partage et de violation des droits des entreprises. La fermeture de Megaupload (site d'hébergement de fichiers) et l'arrestation de son concepteur n'a perturbé les internautes que quelques heures, avant qu'ils se tournent vers de nouveaux hébergeurs. La loi Hadopi en France n'a pas obtenu de plus grands effets sur le téléchargement, malgré les peines encourues par les fraudeurs.

Les mesures de contrôle et de protection se soldant surtout par un échec, nous nous retrouvons avec deux modèles : des processus de partage illégaux (streaming, torrent...) et des entreprises qui ont su tirer avantage de ces processus pour proposer des modèles économiques plus ou moins rentables (Uber, Deliveroo, Take-it-easy, Airbnb, Tripadvisor...), avec les risques et dérives que nous connaissons. Entre les deux, il y a des propositions intéressantes qui peuvent attirer l'attention et qui montrent que le modèle du partage peut encourager la création culturelle et sa démocratisation.

Avant de présenter quelques exemples, il est important de relever que gratuité n'est pas synonyme de liberté. On peut accéder gratuitement à un contenu sur les réseaux sociaux, les sites d'information, les moteurs de recherche... mais ce n'est pas pour autant libre. Les contenus sont en effet choisis par d'autres, mais surtout la publicité peut y foisonner et nos données peuvent être utilisées et/ou revendues à d'autres pour faciliter le ciblage commercial et la consommation. Il est donc nécessaire pour les artistes de réfléchir à cette distinction. L'accès à la culture est essentiel pour les populations, mais elle passe par une consommation culturelle qui doit permettre aux artistes de vivre du fruit de leur travail. Avoir conscience de cette tension est important.

DES MODÈLES À SUIVRE ?

Wikipédia est une encyclopédie en ligne, gratuite, libre et participative. Les internautes peuvent contribuer à la création des contenus. Elle est la première source d'information de nombre d'entre nous⁵. Bien sûr, les contenus ne sont pas toujours de première qualité et des polémiques émergent régulièrement entre rédacteurs sur le parti pris des uns et des autres. Mais son existence qui perdure et les mises à jour permanentes montrent que nous pouvons contribuer à la construction d'un savoir commun.

Radiohead est un groupe de rock anglais. Lucide sur le téléchargement, le groupe a choisi, à plusieurs reprises, de dévoiler sa musique sur internet. En 2007, ses membres ont proposé un de leurs albums en téléchargement libre sur leur site. Les internautes pouvaient payer s'ils le souhaitaient. « Avec une moyenne pessimiste de 3 euros par album vendu, c'est tout de même près de 4 millions d'euros que le groupe a gagnés en quelques jours en rendant son album disponible sur Internet. Avec un contrat de production classique [...], Radiohead aurait dû vendre 2,5 millions d'albums pour gagner l'équivalent. »⁶ D'autres artistes ont suivi la voie ouverte par le groupe, avec plus ou moins de succès.

Mediapart est un média d'information uniquement accessible en ligne, moyennant un abonnement. Son originalité ne réside pas dans sa formule tarifaire, mais plutôt dans les avantages offerts aux abonnés. Ceux-ci peuvent diffuser du contenu sur le Club de Mediapart et accéder ainsi à une plateforme d'hébergement et de diffusion de contenu. Il s'agit d'un blog participatif et libre. Les billets de blog sont accessibles gratuitement. Journalistes de la rédaction de Mediapart, personnalités connues ou anonymes, associations et collectifs peuvent trouver un espace de diffusion et de réaction. La revue devient un objet hybride où le journalisme rencontre le citoyen.

Norman⁷ , Cyprien⁸ , Gui-Home⁹ , Abdel en vrai¹⁰ ... Ces quatre jeunes humoristes français et belges, parmi beaucoup d'autres, ont émergé grâce à internet. Via Youtube au départ, puis directement sur Facebook, ces personnalités ont réussi à se créer un public, sans passer par des canaux dépendant d'autres (télévision, producteurs, dénicheurs de talents...). Ils font aujourd'hui des one-man-show et tournent dans des films. Nous pourrions nous dire que cette émergence est rare ou que c'est la porte ouverte à toute personne pensant avoir un talent, mais pourquoi certain-e-s y parviennent-ils ? Parce qu'ils ont du talent et/ou parce qu'ils répondent à une demande du public. On peut aussi simplement voir cette éclosion comme une nouvelle forme de scène ouverte.

⁵ « D'après Médiamétrie, en juin 2013, Wikipédia est le 6^e site le plus visité en France, avec 21 490 000 visiteurs uniques par mois et 2 928 000 visiteurs uniques par jour. » Source ... Wikipédia. (NdE)

⁶ Numérama « [Quelques enseignements à tirer de l'expérience Radiohead](#) », Champeau G., 18/10/2007, consulté en ligne le 15/10/2016

Dernier exemple, mais cette fois du côté du secteur associatif : **Plateau urbain** se revendique comme un Airbnb associatif mettant en contact des promoteurs immobiliers et des propriétaires, publics majoritairement, avec des associations cherchant à occuper des lieux. La plupart des biens proposés sont inoccupés pour une période déterminée (avant transformation, réaffectation ou destruction). Les associations peuvent adhérer gratuitement, mais les propriétaires doivent s'acquitter d'une participation pour permettre la diffusion de leurs biens. L'entreprise, très jeune, cherche aussi à rassembler les associations lorsque les espaces proposés sont grands.

Nous pourrions en citer d'autres (Firefox, Framasoft...), mais l'intérêt est plutôt de montrer que si internet a perturbé le rapport à la culture, parfois de manière violente et désarçonnante pour les artistes, il est aussi une source de création riche qui peut enrichir la culture plutôt que la détruire.

Dans une seconde analyse, nous verrons comment cette culture du partage peut aider à la démocratisation et comment les artistes pourraient s'en inspirer.

Joanne CLOTUCHE
Novembre 2016

SOURCES ET RESSOURCES

Sur la gratuité des musées

Dominique BOURGEON-RENAULT, Anne GOMBAULT, Marine LE GALL-ELY, Christine PETR et Caroline URBAIN, « **Gratuité des musées et valeur perçue par les publics** », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 111 | 2007, mis en ligne le 07 septembre 2011, consulté le 15 août 2016. URL :

Isabelle PAINDAVOINE, « **Gratuité dans les musées le premier dimanche du mois : résultats d'enquête sur la fréquentation et la composition du public** », *Observatoire des politiques culturelles*, 2014. Disponible en ligne

Jacques REMACLE, « **Accessibilité culturelle : Au-delà des gratuités, viser à émanciper !** ». Note rédigée le dimanche 3 avril 2016 en vue des débats de la Coupole « Démocratie et Diversité culturelles » disponible en ligne.

Pour la question des biens communs de la création et de la connaissance, voir notamment :
<http://www.savoirscoml.info/>

Dirk VERVENNE, *La longue durée du droit d'auteur et les licences Creative Commons*, SMart 2012.

⁷ Norman : <https://www.youtube.com/user/NormanFaitDesVideos?gl=BE>

⁸ Cyprien : <https://www.youtube.com/user/MonsieurDream>

⁹ Gui-Home : https://www.youtube.com/channel/UCFNOftdL_3Gb0XJLnGRaY4A

¹⁰ Abdel en vrai : <https://www.youtube.com/user/Abdelscenedup>